AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-3-67 618895

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire
67 STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.
25 F

27 février 1967

Supplément n°1 du bulletin du mois de Février 1967

TRAITEMENTS CHIMIQUES CONTRE VULPIN ET AGROSTIDE DANS LES CULTURES DE BLE D'HIVER.

Le Vulpin et l'Agrostide de plus en plus répandus dans nos régions se montrent très nuisibles en particulier dans les blés d'hiver. Ces adventices affaiblissent les céréales et provoquent des diminutions sensibles de rendement.

Les essais de 1966, montrent que l'emploi des herbicides antigraminées, malgré leur prix relativement élevé, et même lorsque l'efficacité apparente (visuelle) paraît incomplète est souvent très rentable : cette observation n'est évidemment valable qu'à partir d'un certain degré d'envahissement des cultures.

Plusieurs produits de base (ou associations de produits) peuvent être employés en cette période, c'est-à-dire au cours du tallage.

LE DICHLOBENIL (Casoran 133).

Ce produit ne peut être utilisé que dans des conditions bien précises : il est déconseillé sur sols sableux, caillouteux ou humifères, de même qu'en terre battante. Ne traiter que des blés sains, denses et vigoureux, semés à plus de 2 cm de profondeur en sol exempt de grosses mottes. L'application doit être faite pendant la période de tallage de lacéréale, et le moment optimal se situe au stade de 3 talles. Ne pas traiter si l'on craint une pluie dans les 10 heures qui suivent le traitement. Il convient aussi de respecter scrupuleusement la dose indiquée de matiere active à l'hectare (6 kg de produit commercial pour un débit d'environ 600 l) après avoir étalonné très sérieusement l'appareil.

Pulvériser sous faible pression (3 à 5 kg) et utiliser des jets coniques. IL est conseillé de jalonner le champ et de règler convenablement la rampe pour obtenir une couverture très régulière.

L'ation du Dichlobenil est assez lente et ne se manifeste qu'après 4 à 5 semaines Cet herbicide est également actif sur Agrostis, Ray-Grass et sur certaines dicotyledones.

L'ASSOCIATION DICHLOBENIL + MONOLINURON (Cyclanit)

Recemment autorisée, est appelée à remplacer le Dichlobenil employé seul, avec plus de sécurité et moins de difficultés d'application. Cette formule agirait aussi sur une gamme étendue d'adventices dicotylédones.

Les traitements doivent être effectués à partir du stade 5 à 6 feuilles et pendant toute la durée du tallage.

Avant le stade 5 à 6 feuilles, la phytotoxicité peut être importante.

Le Vulpin est très sensible à l'action du CYCLANIT à partir de sa germination pendant sa levée jusqu'au stade 4 talles ; au dela de ce stade l'activité herbicide est insuffisante en raison de l'enracinement trop profond du Vulpin.

342

Ne traiter que les blés sains, denses et vigoureux.

Ne pas effectuer de façons culturales (roulage, hersage) pendant les quinzes jours précédant ou suivant le traitement.

LA METHOTRYNE (Gesaran 25)

Ce produit est destiné spécialement à la lutte contre le Vulpin des champs mais il agit également contre diverses dicotyledones au stade plantules et peut permettre d'éviter un traitement spécifique à l'égard de ces mauvaises herbes.

On peut effectuer le traitement à partir du début du tallage. Toutefois il semble que ce soit au début du tallage du blé (1 à 2 talles) que le traitement à le plus d'efficacité. Le stade du Vulpin est sans importance.

Si le traitement n'a pu être effectué en cours de tallage, il est encore possible d'agir plus tardivement : en pleine montaison du blé (éviter toutefois de traiter avant la période de redressement) mais ce traitement tardif est vraisemblablement moins intéressant qu'en cours de tallage.

La dose autorisée est de 1,250 kg de matière active à l'hectare mais le fabricant recom ande d'ajuster la dose à un certain nombre de conditions locales (lire attentivement la notice d'emploi du produit). Les conditions d'utilisation sont également très précises. Ne pas traiter si le sol est couvert de neige (même partiellement), si la terre est gorgée d'eau, sur des blés semés trop claires etc...

LE MELANGE METHOTRYNE - SIMAZINE (Gésaran 2079)

La dose de spécialité commerciale est de 2 kg 500 pour l'Agrostide, et 3 kg 500 pour le Vulpin, et là encore, il est conseillé de se conformer le mieux possible aux indications données par le fabricant.

La SIMAZINE employée seule n'est pas autorisée.

N.B. Les herbicides indiqués ci-dessus ne sont pas conseillés actuellement sur orge et sur avoine d'hiver.

-:-:-:-:-:-:-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :	L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. BERNARD et C. GACHON	J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.